

Le 18 décembre 2014



COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

- Aménagement de la place de l'Eglise – Choix du maître d'œuvre

La Commune envisage d'aménager la place de l'église et avait demandé en mai 2013 une subvention régionale au titre du cadre de référence « aménagement d'espaces publics Cœurs de Village ».

Aussi, dans la continuité de cette demande et afin d'assurer les missions de maîtrise d'œuvre de ce projet, trois architectes ont été consultés par courrier du 17 septembre 2014. Le dépôt des offres était fixé au 17 octobre 2014 à 12 heures.

Deux propositions sont arrivées en Mairie dans le délai imparti.

Le Conseil Municipal retient la proposition de Mme Anne VELCHE avec un taux de rémunération de 8.5 % du montant H.T. des travaux.

- Diagnostic du réseau Eaux Usées - Demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Par courrier du 19 juin 2014, la Direction Départementale des Territoires a demandé une étude diagnostique du réseau d'assainissement.

En effet, des traces d'effluents non traités ont été constatées dans le lit du ruisseau des Fontaines en provenance du trop-plein de la station d'épuration. De même, celle-ci reçoit un débit moyen estimé à 270 m³/j correspondant à 135 % de sa capacité hydraulique.

Le coût de l'étude diagnostique du réseau d'assainissement, numérisation comprise, est estimé à 51 055.00 € H.T.

Afin de financer cette prestation, le Conseil Municipal décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Général et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour obtenir des subventions au taux le plus élevé possible.

- Acceptation d'une donation-assurance vie

La Commune de Vouzon a été désignée comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.

La banque en charge de ce dossier demande à la Commune de statuer sur l'acceptation des dons et legs et de bien vouloir indiquer s'il accepte la part lui revenant au titre de ce contrat.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le bénéfice de ce contrat d'assurance-vie et charge Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires permettant la perception des fonds.

- Questions diverses

Election du Conseil Municipal Enfants